
COMPTE RENDU

DE

L'ASSEMBLEE

GENERALE ORDINAIRE

BILAN 2019

Nombre de membres présents : 28

Nombre de membres représentés : 46

Nombre d'adhérent : 169

Il est établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom ou en tant que mandataire.

Selon les statuts en vigueur, l'assemblée générale peut valablement délibérer sans obligation de quorum.

Ordre du jour :

1. Fixation du montant des cotisations ;
2. Admission de nouveaux membres ;
3. Présentation des rapports d'activité ;
4. Approbation du budget de l'association pour l'exercice en cours ;
5. Achat ou vente de biens par l'association ;
6. Renouvellement des membres du conseil d'administration ;
7. Affectation du résultat ;
8. Questions diverses.



Association Pour l'Accueil et le Travail des Personnes Handicapées

Association Loi de 1901 - J.O. du 11.01.89 – **Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 18.12.2008**
SIRET : 379 155 070 00046 - Code APE : 8810 C – RNA : W072000302 - E-mail : president@apatph.fr
Pôle administratif : 310, chemin des Roquelles – 07170 LAVILLEDIEU – ☎ 04.75.94.74.63

Le 26 septembre 2020 à 9h00, les membres de l'association « Association Pour l'Accueil et le travail des Personnes Handicapées » se sont réunis au siège social situé 310 chemin des Roquelles à Lavilledieu, en assemblée générale ordinaire, sur convocation du conseil d'administration représenté par son président CARETTE Christophe datée du 24 aout 2020.

Les documents utiles aux délibérations du jour ont été mis à disposition comme précisé dans la convocation, au bureau associatif 615 avenue Martin Sauze 07170 Lavilledieu, uniquement sur rendez-vous en raison de la crise sanitaire.

La séance est ouverte à 9h40

Le président propose à l'assemblée un vote à mains levées, l'ensemble des membres présents étant unanime, l'ensemble des votes seront donc fait à mains levées.

Il est procédé à un vote pour élire les deux scrutateurs et le secrétaire de séance.

Scrutateurs élus : Sylvie CROS et Nicolas GODIN à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Stéphanie WYREMBLEWSKI à 9 contre, 74 pour.

RAPPORT MORAL : présenté par le Président CARETTE Christophe

Cette année a été intense. Comme vous le savez, l'ancien président a démissionné et ainsi quitté le conseil d'administration lors de la dernière assemblée.

Lors du conseil d'administration suivant l'assemblée générale le 16 mai 2019, un nouveau bureau a été élu et j'ai donc été élu président, Serge MARTIN vice-président, Robert VERNET trésorier, Maurice GAUTHIER trésorier adjoint, et Henri GAILLARD Secrétaire.

L'ancien président a reçu un courrier recommandé du commissaire aux comptes le 13 mai 2019, il a donc demandé au directeur en poste à ce moment-là de le transmettre au nouveau président élu, ce que le directeur a fait tout de suite après mon élection, j'ai donc immédiatement lu ce courrier, j'ai décidé immédiatement de le lire à l'ensemble du conseil d'administration.

Ce courrier rappelle que depuis l'exercice clos du 31/12/2015 la perte réalisée était importante et augmentait chaque année :

2015:	- 1 207 €
2016:	- 62 099 €
2017 :	- 45 884 €

Pour atteindre fin 2018 : - 394 908€



Association Pour l'Accueil et le Travail des Personnes Handicapées

Association Loi de 1901 - J.O. du 11.01.89 – Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 18.12.2008

SIRET : 379 155 070 00046 - Code APE : 8810 C – RNA : W072000302 - E-mail : president@apatph.fr

Pôle administratif : 310, chemin des Roquelles – 07170 LAVILLEDIEU – ☎ 04.75.94.74.63

Cette perte est imputable notamment aux établissements pôle logement et GEM.

Ce courrier rappelle également une trésorerie globale actuellement positive au 31/04/2019 et une prévision de trésorerie pour l'année 2019 négative à partir de novembre et pour finir au mois de décembre 2019 à une trésorerie négative de 120 144 € sans prise en compte des projets de construction.

Ces projets de construction :

Guilherand-Granges : un prévisionnel de construction de 2 129 000 € avec seulement 652 000€ acquis et dont l'association prévoit un autofinancement à hauteur de 527 000 €.

Sagnes et Goudoulet : un prévisionnel de construction à 1 370 000 € et dont un autofinancement est prévu à hauteur de 295 000 €. L'association prévoit un financement extérieur de 1 075 000 € dont 740 000€ ne sont pas acquis.

Saint-Julien-en-Saint-Alban : un prévisionnel de construction à 3 777 600 €. Le prévisionnel d'activité pour la cuisine centrale fait apparaître une perte prévisionnelle de 147 351 € annuelle.

N'ayant plus de trésorerie dans les prochains mois avec des projets de construction avec de l'autofinancement très important, le commissaire aux comptes nous informe que compte-tenu de la situation, les chiffres mentionnés ci-dessus sont de nature à compromettre la continuité d'exploitation de l'association.

Il nous demande une réponse à ce courrier dans les 15 jours, et faire parvenir un prévisionnel d'exploitation et de trésorerie mis à jour faisant apparaître des soldes mensuels à court terme.

Il rappelle également qu'en cas de non-réponse de notre part dans les 15 jours il enclenchera la phase 2 de la procédure d'alerte.

Le conseil d'administration a pris la décision de se réunir très rapidement de nouveau afin de valider le courrier de réponse à adresser au commissaire aux comptes.

Dans ce courrier, nous informons le commissaire aux comptes que le nouveau bureau a été élu le 16/05/2019. Le gel des projets a été voté par le conseil d'administration dès la lecture du courrier remis par le directeur et le conseil d'administration demande une rencontre avec le cabinet KPMG pour se renseigner sur la situation.

A réception du courrier de réponse, le commissaire aux comptes prend note des éléments transmis et nous laisse un temps supplémentaire pour prendre en compte les différentes problématiques.

Après différents contacts avec le cabinet KPMG, le commissaire aux comptes et le cabinet d'avocats, il a été proposé au conseil d'administration du 06/06/2019 de solliciter une mesure de sauvegarde auprès du tribunal de grande instance. Le conseil d'administration a validé cette proposition et nous



Association Pour l'Accueil et le Travail des Personnes Handicapées

Association Loi de 1901 - J.O. du 11.01.89 – **Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 18.12.2008**

SIRET : 379 155 070 00046 - Code APE : 8810 C – RNA : W072000302 - E-mail : president@apatph.fr

Pôle administratif : 310, chemin des Roquelles – 07170 LAVILLEDIEU – ☎ 04.75.94.74.63

avons lancé la procédure de demandes de mesures de sauvegarde qui a été déposée début juillet 2019.

Une première convocation au tribunal de grande instance a eu lieu.

Le tribunal a validé notre demande de mesure de sauvegarde le 19 septembre 2019 et ainsi nommé une administratrice judiciaire, un mandataire et un commissaire-priseur afin de nous épauler tout au long de la mesure de sauvegarde.

La procédure de sauvegarde est une mesure pour protéger les dirigeants d'une association ou d'une entreprise avant la cessation des paiements, cela bloque l'ensemble des emprunts et des dettes que nous n'avons plus à rembourser durant la période de sauvegarde.

Pour information, dans le montage du dossier présenté au tribunal de grande instance, la liste des biens personnels du président ainsi que son compte bancaire personnel ont été bloqués.

Cela rappelle l'engagement d'un président et de son conseil d'administration pour l'association.

Dès le mois de septembre 2019 le conseil d'administration a décidé de réunir l'ensemble de nos partenaires, financeurs, cautionnaires.... Afin de les informer sur la situation de l'association.

Parallèlement à la mesure de sauvegarde, nous avons demandé l'appui d'une association (INITIACTIVE), dans le cadre du DASESS -T et financé par la DIRECCTE.

Ce diagnostic a été présenté fin novembre 2019. L'ensemble des bilans des structures et établissements a été revu et un certain nombre de recommandations et de plans d'actions nous ont été proposés.

Dans ses préconisations, les pistes de redressement :

1. Le transfert partiel de l'immobilier, résidences intermédiaires pour lesquelles les loyers ne couvrent ou couvrent à peine les remboursements d'emprunts.
Sans prise en compte de ce premier point, l'avenir de l'association est compromis.
2. Préconiser une mission d'appui et de conseil stratégique sur les activités restantes :
 - ✚ Prendre une décision stratégique arrêt ou transfert des dispositifs GEM ET trajectoires 07
 - ✚ Définir une stratégie de consolidation économique pour les activités médico-sociales
 - ✚ Définir la réorganisation des fonctions support
3. Le renforcement de la gouvernance et redéfinition de l'architecture organisationnelle
4. Volet définition d'un système de contrôle de gestion :
 - ✚ Actuellement aucun système de gestion de contrôle n'est mis en place
 - ✚ Communication des chiffres d'affaires, des budgets au personnel cadres de l'association



Association Pour l'Accueil et le Travail des Personnes Handicapées

Association Loi de 1901 - J.O. du 11.01.89 – **Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 18.12.2008**
SIRET : 379 155 070 00046 - Code APE : 8810 C – RNA : W072000302 - E-mail : president@apatph.fr
Pôle administratif : 310, chemin des Roquelles – 07170 LAVILLEDIEU – ☎ 04.75.94.74.63

Suite à ce diagnostic, une rencontre avec les bailleurs sociaux du secteur Ardèche Habitat et ADIS pour savoir s'il y avait possibilité de reprise de ces 3 résidences.

Ardèche Habitat s'est positionné pour une reprise au moins au capital restant dû.

Après analyses plus poussées, Ardèche Habitat ne peut pas racheter au capital restant dû malgré leur volonté. Leurs projets sont financés à 1 800 € au mètre carré alors que nous pour Thueyts nous sommes à 2 600 € du mètre carré, ils pointent du doigt le fait que les salles communes, et les salons communs sont sous exploités.

Début mars, nous avons lancé la mission d'appuis suite à un appel d'offres pour lequel 4 consultants ont été contacté, le conseil d'administration a choisi le cabinet YSEO avec Arnaud BREZUN. Une seule rencontre a pu se faire car la semaine après nous devions poursuivre les rencontres mais le Confinement nous en a empêché, nous avons donc pris la décision suite à l'urgence de la situation de poursuivre en Visio et donc avancer moins vite mais avancer malgré tout.

Le directeur a été mis à pied en mai 2020 et licencié pour fautes graves en juin 2020. Lors de l'entretien préalable il n'a pas souhaité se justifier ni même apporter de réponse aux questions.

La mission d'appui a repris immédiatement après le confinement avec des rencontres avec chaque service de l'association, ce qui a permis de voir et de diagnostiquer les problématiques de chaque service et ainsi leur présenter les chiffres d'affaires de leur service.

LES PISTES DE REDRESSEMENT :

Comme évoqué précédemment, la mesure de sauvegarde est toujours effective jusqu'au 4 décembre 2020 date à laquelle nous repassons comme tous les 3 mois au tribunal, pour présenter notre plan de sauvegarde ou le cas contraire demander une période de prorogation exceptionnelle pour obtenir 6 mois supplémentaires.

Concernant la vente des résidences, nous sommes toujours en négociation avec Ardèche Habitat ne pouvant pas reprendre au capital restant dû, Maître Pelenc notre administratrice judiciaire est en négociation avec les banques pour obtenir des abandons de créances sachant que le département a déjà annoncé l'apport de leur soutien financier.

Concernant la mission d'appuis, lancement de la phase 2 début septembre 2020, cette phase doit se terminer mi-novembre avec la présentation au conseil d'administration des différentes pistes, ainsi cela nous permettra avec l'administratrice judiciaire d'établir le plan de sauvegarde.

Le rapport moral est approuvé par l'assemblée générale avec la MAJORITE de 50 voix pour, 24 voix d'abstention et 0 voix contre.



Association Pour l'Accueil et le Travail des Personnes Handicapées

Association Loi de 1901 - J.O. du 11.01.89 – Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 18.12.2008

SIRET : 379 155 070 00046 - Code APE : 8810 C – RNA : W072000302 - E-mail : president@apatph.fr

Pôle administratif : 310, chemin des Roquelles – 07170 LAVILLEDIEU – ☎ 04.75.94.74.63

RAPPORT FINANCIER : présenté par l'expert-comptable Gregory JEANCEL

ACTIVITÉ GLOBALE

	2019	2018	Évolution
Ressources associatives	1 628 458 €	1 678 333 €	-3% →
Prestations vendues	762 273 €	724 335 €	+5,2% 😊
Produits de fonctionnement	2 390 731 €	2 402 668 €	-0,5% →

Les ressources associatives sont constituées des dotations globales, des produits de tarification, des subventions reçues, des aides aux postes TH, des cotisations et dons.

CHARGES DE FONCTIONNEMENT



Les charges de fonctionnement sont constituées de toutes les charges externes (autres que les matières premières)

Elles sont en hausse de +11% par rapport à l'exercice précédent, soit +58 ke ; notamment liée à l'augmentation du poste honoraires avec la procédure de sauvegarde en cours (+38 ke)



Association Pour l'Accueil et le Travail des Personnes Handicapées

Association Loi de 1901 - J.O. du 11.01.89 – Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 18.12.2008

SIRET : 379 155 070 00046 - Code APE : 8810 C – RNA : W072000302 - E-mail : president@apatph.fr

Pôle administratif : 310, chemin des Roquelles – 07170 LAVILLEDIEU – ☎ 04.75.94.74.63

CHARGES EXTERNES (DÉTAIL)

	2019	2018	Évolution	
Fournitures consommables	140 456 €	147 072 €	-6 616 €	-4,5%
Sous-traitance	76 794 €	64 571 €	+12 223 €	+18,9%
Loyers de crédits-bails	9 158 €	1 467 €	+7 691 €	
Locations, Charges locatives	84 314 €	105 557 €	-21 243 €	-20,1%
Entretien, Réparations	75 377 €	60 248 €	+15 129 €	+25,1%
Primes d'assurance	20 819 €	20 475 €	+344 €	+1,7%
Personnel extérieur	36 337 €	37 749 €	-1 412 €	-3,7%
Intermédiaires et honoraires	86 309 €	47 896 €	+38 413 €	+80,2%
Publicité	0 €	102 €	-102 €	
Transports	8 630 €	1 390 €	+7 240 €	
Déplacements, Réception	15 057 €	14 493 €	+564 €	+3,9%
Frais postaux, Télécom.	20 179 €	20 652 €	-473 €	-2,3%
Frais bancaires	3 144 €	2 641 €	+503 €	+19%
Autres services extérieurs	7 531 €	1 709 €	+5 822 €	+340,7%
TOTAL	584 105 €	526 022 €	+58 083 €	+11%

IMPÔTS ET TAXES



La hausse correspond à la fin du CITS sur l'exercice, soit -6 ke par rapport au N-1

En contre-partie il y a une baisse significative des charges patronales.



Association Pour l'Accueil et le Travail des Personnes Handicapées

Association Loi de 1901 - J.O. du 11.01.89 – Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 18.12.2008

SIRET : 379 155 070 00046 - Code APE : 8810 C – RNA : W072000302 - E-mail : president@apatph.fr

Pôle administratif : 310, chemin des Roquelles – 07170 LAVILLEDIEU – ☎ 04.75.94.74.63

CHARGES DE PERSONNEL



La baisse est liée à une certaine restructuration en cours liée à la procédure de sauvegarde, et également à une forte diminution des charges patronales (taux de charges en baisse de 5 points par rapport au N-1)

RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER



Le **résultat d'exploitation** fait partie des indicateurs importants qui permettent de mesurer la performance économique. Il donne une précision sur le résultat tiré de l'exploitation normale et courante de l'activité.

Dotations et provisions d'exploitation : 448ke contre 583ke en N-1
- dont 426ke de dotations aux amortissements d'immob.
- dont 22ke de provisions sur créances douteuses



Association Pour l'Accueil et le Travail des Personnes Handicapées

Association Loi de 1901 - J.O. du 11.01.89 – Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 18.12.2008

SIRET : 379 155 070 00046 - Code APE : 8810 C – RNA : W072000302 - E-mail : president@apatph.fr

Pôle administratif : 310, chemin des Roquelles – 07170 LAVILLEDIEU – ☎ 04.75.94.74.63

RÉSULTAT DE L'EXERCICE



Le résultat de l'exercice est de -1 452ke et comprends :

- le résultat d'exploitation (vu juste avant) : -163ke
- le résultat financier lié notamment aux intérêts sur emprunts : -57ke
- le résultat exceptionnel lié notamment aux dépréciations des biens immobiliers : -1 232ke

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT



La **capacité d'autofinancement** désigne l'ensemble des ressources internes générées par l'entreprise dans le cadre de son activité qui permettent d'assurer son financement pour le futur.

La CAF doit permettre de couvrir les remboursements d'emprunts (capital).



Association Pour l'Accueil et le Travail des Personnes Handicapées

Association Loi de 1901 - J.O. du 11.01.89 – Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 18.12.2008

SIRET : 379 155 070 00046 - Code APE : 8810 C – RNA : W072000302 - E-mail : president@apatph.fr

Pôle administratif : 310, chemin des Roquelles – 07170 LAVILLEDIEU – ☎ 04.75.94.74.63

SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ

	2019	2018	Évolution	
Produits de fonctionnement	2 390 731 €	2 402 668 €	-11 937 €	-0,5% →
Charges de fonctionnement	584 105 €	526 022 €	+58 083 €	+11%
Impôts et taxes	79 625 €	73 705 €	+5 920 €	+8%
Charges de personnel	1 690 507 €	1 771 033 €	-80 526 €	-4,5%
Dotations aux amortissements	426 427 €	409 128 €	+17 299 €	+4,2%
Résultat courant non financier	-163 438 €	-310 443 €	+147 005 €	+47,4%
Résultat financier	-57 203 €	-64 961 €	+7 758 €	+11,9%
Résultat courant	-220 641 €	-375 405 €	+154 764 €	+41,2%
Résultat exceptionnel	-1 230 953 €	-19 504 €	-1 211 449 €	
Résultat de l'exercice	-1 451 594 €	-394 909 €	-1 056 685 €	-267,6%

APATPH - Synthèse des comptes par établissement

en €	EA ASP	ESAT	GEM	POLE LOGEMENT	SAVS	SIEGE	TRAJECTOIRE 07	COMBINE
Dotations et produits de tarif.		496 079			358 947			855 025
Prestations de services	200 321	181 243		373 883		5 726	1 100	762 273
Subventions d'exploitation			1 000	171 300		5 750	23 167	201 217
Aides aux postes TH	114 839	445 742						560 581
Reprises sur prov. Et Transf. de charges	25 803	32 062	170 716	93 509	6 195	331	4 853	333 468
Autres produits (dont cotisations et dons)	5	11	5	33	4	12 592	4	12 654
Total des produits d'exploitation	340 968	1 165 137	171 721	638 725	365 146	24 399	29 124	2 725 219
Achats et charges externes	95 055	179 709	14 685	214 926	61 921	12 878	16 961	596 134
Impôts et taxes	6 954	28 166	3 799	25 845	11 975	259	2 628	79 625
Charges de personnel	228 873	920 009	78 883	188 486	215 443		58 813	1 690 507
Dotations aux amortissements	10 816	29 313	1 711	366 496	15 848	123	2 121	426 427
Dépréciations clients	2 255	3 324	11 058	2 835	2 329			21 801
Autres charges (dont pertes clts irrecouv)	16	9	74 106	7	8	15	1	74 163
Résultat d'exploitation	-3 001	-5 392	-12 620	-169 871	57 622	11 125	-51 400	-163 438
Résultat financier	3	-6 492	0	-48 364	-3 021	670		-57 203
Résultat exceptionnel (dont dépréc. Immob.)	-6 314	-28 186	-799	-938 752	-961	-255 577	-364	-1 230 953
Résultat Net	-9 311	-40 071	-13 319	-1 146 987	53 640	-243 782	-51 764	-1 451 694



Association Pour l'Accueil et le Travail des Personnes Handicapées

Association Loi de 1901 - J.O. du 11.01.89 – Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 18.12.2008

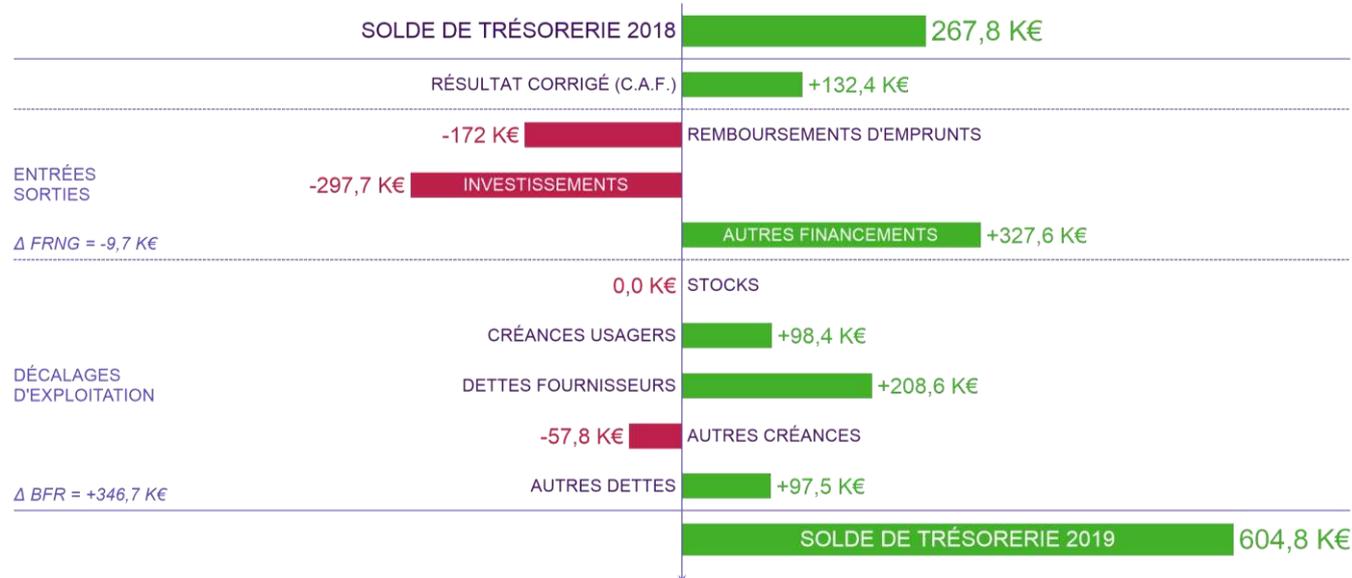
SIRET : 379 155 070 00046 - Code APE : 8810 C – RNA : W072000302 - E-mail : president@apatph.fr

Pôle administratif : 310, chemin des Roquelles – 07170 LAVILLEDIEU – ☎ 04.75.94.74.63

APATPH COMBINES

Actif	31/12/2019	31/12/2018	Passif	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations 	8 598 210	10 229 111	Fonds Associatifs 	1 581 478	3 034 988
Dont Investissements	292 552		Provisions et Fonds dédiés 	58 124	24 124
			Emprunts et dettes financières 	7 250 886	7 404 458
Stocks et Autres créances 	459 383	447 665	Fournisseurs 	459 046	250 462
Subvention à recevoir 			Dettes fiscales et sociales 	248 376	198 180
			Autres dettes 	64 513	32 339
Trésorerie Nette 	604 831	267 775			
Total	9 662 425	10 944 553	Total	9 662 425	10 944 553

LES FLUX DE VOTRE TRÉSORERIE



Le rapport financier est approuvé par l'assemblée générale avec la MAJORITE de 49 voix 0 voix contre et abstentions 24.



Association Pour l'Accueil et le Travail des Personnes Handicapées

Association Loi de 1901 - J.O. du 11.01.89 – Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 18.12.2008

SIRET : 379 155 070 00046 - Code APE : 8810 C – RNA : W072000302 - E-mail : president@apatph.fr

Pôle administratif : 310, chemin des Roquelles – 07170 LAVILLEDIEU – ☎ 04.75.94.74.63

AFFECTATION DU RESULTAT :

L'assemblée générale a décidé d'affecter le résultat sur les comptes annuels de 2019, en report à nouveau déficitaire.

Les propositions d'affectation sont approuvées par l'assemblée générale à l'unanimité

BUDGET PREVISIONNEL :

Un budget 2020 construit sur des bases réalistes et prudentes.

A ce stade, ce budget 2020 affiche une nouvelle dégradation du résultat d'exploitation (-241 K€)

Une partie de cette dégradation provient de la crise Covid (cf. page suivante)

Nous avons fait le choix de vous présenter un budget prévisionnel par établissement, ce qui vous permet de mieux comprendre les problèmes financiers de chaque structure.

Compte Intitulé	Budget 2020							
	Siège	EA	ESAT	GEM	Pôle Logement	SAVS	Trajectoire 07	Combiné
Total des charges	19 517	358 222	1 102 698	87 052	812 840	315 001	42 806	2 738 136
Total des produits	14 845	273 004	1 036 665	75 500	696 886	343 288	1 599	2 441 787
Résultat d'exploitation	-5 342	-85 221	-60 654	-11 552	-68 096	31 308	-41 207	-240 764
Résultat financier	670	3	-6 492	0	-47 859	-3 021	0	-56 698
Résultat exceptionnel	0	0	1 113	0	0	0	0	1 113
Excédent ou déficit	-4 672	-85 218	-66 033	-11 552	-115 955	28 287	-41 207	-296 349

1. Résidences Intermédiaires

Un déficit attendu de 82 K€ sur les trois Résidences Intermédiaires en 2020. Elles devraient être reprises par Ardèche Habitat

2. Trajectoire 07

Un déficit attendu de 41 K€ sur cette activité. Elle devrait être arrêtée d'ici la fin de l'année 2020

3. GEM

Compte rendu
Assemblée générale
Bilan 2019



APATPH

L'engagement au service des personnes handicapées

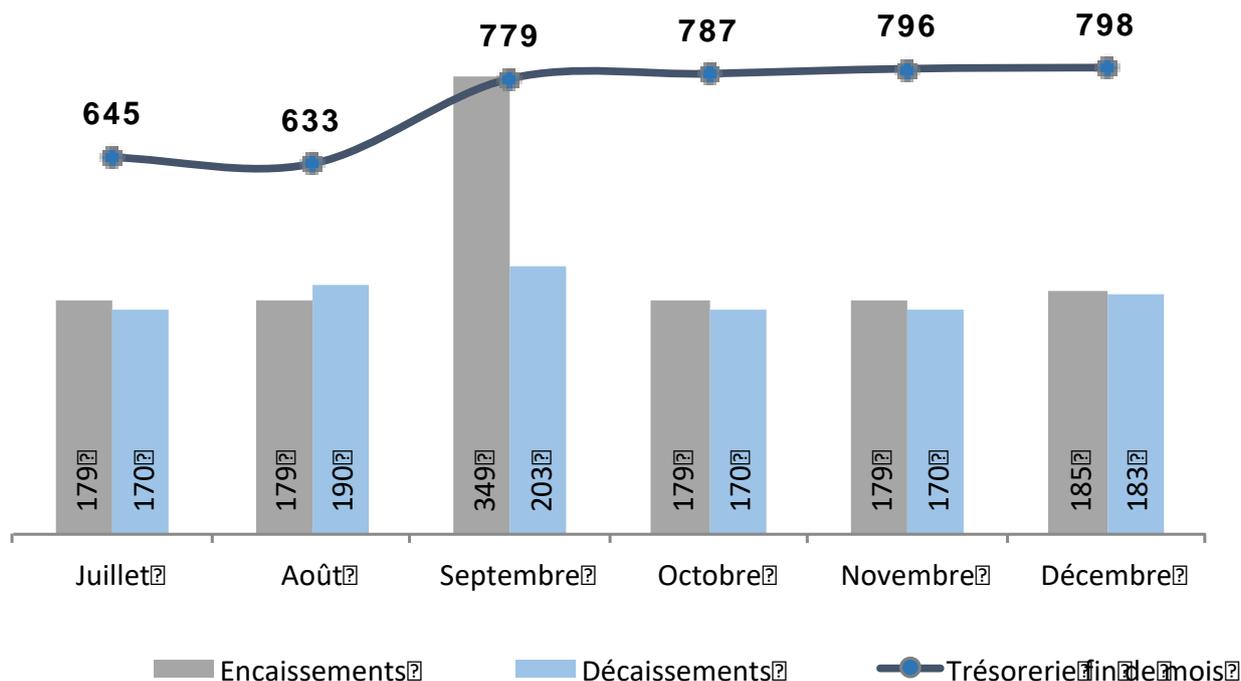
Association Pour l'Accueil et le Travail des Personnes Handicapées

Association Loi de 1901 - J.O. du 11.01.89 – Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 18.12.2008

SIRET : 379 155 070 00046 - Code APE : 8810 C – RNA : W072000302 - E-mail : president@apatph.fr

Pôle administratif : 310, chemin des Roquelles – 07170 LAVILLEDIEU – ☎ 04.75.94.74.63

Un déficit attendu de 12 K€ avec une hypothèse de facturation uniquement du montant de la convention (75 K€)



La trésorerie devrait se renforcer en cours d'année 2020 pour atteindre près de 800 K€ à fin décembre.

A la même date, le passif gelé dans la cadre de la procédure de sauvegarde devrait être de 879 K€, dont 460 K€ concernent les échéances d'emprunts.

Le budget prévisionnel pour l'année 2020 est approuvé par l'assemblée générale la MAJORITE de 52 voix et 0 voix contre et abstentions 23.



Association Pour l'Accueil et le Travail des Personnes Handicapées

Association Loi de 1901 - J.O. du 11.01.89 – Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 18.12.2008

SIRET : 379 155 070 00046 - Code APE : 8810 C – RNA : W072000302 - E-mail : president@apatph.fr

Pôle administratif : 310, chemin des Roquelles – 07170 LAVILLEDIEU – ☎ 04.75.94.74.63

MONTANT DE LA COTISATION 2020

Au vue de l'année 2020 et des problèmes sanitaires, l'assemblée n'a pu se tenir en début d'année.

Le conseil d'administration vous propose de ne pas modifier le montant de la cotisation pour 2020 elle reste à 15 € pour une personne seule, 20 € pour un couple.

Le montant de la cotisation est approuvé par l'assemblée générale l'Unanimité.

RAPPORT ES ETABLISSEMENTS ET SERVICES

Les rapports sont joints en annexes.

Transfert de dispositif TRAJECTOIRE 07 :

Trajectoire 07 suite au chiffre, c'est un dispositif loin d'être à l'équilibre, nous avons cherché des solutions, et avons trouvé un accord de transfert de dispositif ainsi que de la salariée sur le dispositif, avec MESSIDOR,

Le transfert du dispositif Trajectoire07 est approuvé par l'assemblée générale à l'Unanimité.

Arrêt des projets :

Comme évoqué dans le rapport moral, et présentation par le cabinet comptable, les 3 projets ont été gelés dès le premier conseil d'administration suite aux difficultés de l'association.

Je vous propose donc le vote pour arrêt définitif de ces 3 projets

Guilherand-Granges :

Comme le souligne le courrier d'alerte du commissaire aux comptes, le coût de construction est de 2 129 000€ et le financement acquis est de 652 000€, de toute façon dans le montage du dossier l'association devez engager 527 000€ de fond propre.

Arrêt du projet de Guilherand-Granges est approuvé par l'assemblée générale l'Unanimité.



Association Pour l'Accueil et le Travail des Personnes Handicapées

Association Loi de 1901 - J.O. du 11.01.89 – Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 18.12.2008

SIRET : 379 155 070 00046 - Code APE : 8810 C – RNA : W072000302 - E-mail : president@apatph.fr

Pôle administratif : 310, chemin des Roquelles – 07170 LAVILLEDIEU – ☎ 04.75.94.74.63

Saint Julien en Saint Alban

Comme le souligne le courrier d'alerte du commissaire aux comptes le cout de construction estimée et de 3 777 600€ pour 12 logement et une cuisine centrale. Les financements non pas été prévu a heure et date de ce courrier datant du 13 mai 2019. De plus les prévisionnels d'activité pour le 12 logement n'a pas été communiqué et concernant la cuisine centrale le prévisionnel d'activité fait apparaître une perte de 147 351€ annuel et ce si nous obtenons la totalité des marchés du centre communal d'action sociale de privas centre Ardèche soit 76 500 repas par années.

Arrêt du projet Saint-Julien-en Saint-Alban est approuvé par l'assemblée à l'Unanimité.

Sagnes et goudoulet

Comme le souligne le courrier d'alerte du commissaire aux comptes le coût de construction estimée et de 1 370 000€, hors les financements accorder sont de 335 000€ au 13 mai 2019.

Ce projet bénéficier également d'un autofinancement de l'association de 295 000€ dans le budget prévisionnel.

Arrêt du projet Sagnes et Goudoulet est approuvé par l'assemblée générale à l'Unanimité.

Concernant ces projets, le conseil d'administration vous propose de vendre les 2 terrains dont nous sommes propriétaires entant donnees que des offres nous ont était faite.

Guilherand-Granges ADIS a proposé un achat et nous avons signé un compromis à 293 000 €

Vente du terrain de Guilherand-Granges est approuvée par l'assemblée générale à l'Unanimité.

Saint Julien en Saint Alban proposition de la commune sachant que ce terrain n'est pas constructible elle nous propose 29 000 €

Vente du terrain de Saint Julien en Saint Alban est approuvée par l'assemblée générale à l'Unanimité.

ARRET RELIEF-H

Cette SASU a été mise en place pour accueillir les futurs projets de construction de l'association, pour le moment, les projets de construction ont été arrêtés, cette SASU a donc un coup de bilan, frais de banque....

Arrêt de la SASU Relief-H est approuvé par l'assemblée générale à l'Unanimité.



ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous allons procéder à l'élection du conseil d'administration qui se réunira prochainement pour élire le bureau de l'association, sachant que suite au difficulté le conseil d'administration a décidé de se soumettre à nouveau en totalité au élection.

Les candidats qui souhaitez se présenter pouvez le faire via un bulletin a retournée au bureau associatif comme précisez dans la convocation.

Se soumette à vos vote :

1. Robert VERNET

Elu par l'assemblée générale à l'Unanimité.

2. Sylvie CROS

Elue par l'assemblée générale à l'Unanimité.

3. Sylvie MARTIN

Elue par l'assemblée générale à l'Unanimité.

4. Serge MARTIN

Elu par l'assemblée générale à l'Unanimité.

5. Véronique HEMARD

Elue par l'assemblée générale la MAJORITE de 60 voix et 3 voix contre et abstention 3

6. Henri GAILLARD

Elu par l'assemblée générale à l'Unanimité.

7. Françoise ROUVIERE

Elue par l'assemblée générale la MAJORITE de 52 voix et 8 voix contre et abstention 6

8. Driss LAKHDAR

Elu par l'assemblée générale à l'Unanimité.

9. Didier RASCARD représentant IMPACT H

Elu par l'assemblée générale à l'Unanimité.

10. Monique RIHL représentante UNAFAM

Elue par l'assemblée générale à l'Unanimité.

Association Pour l'Accueil et le Travail des Personnes Handicapées

Association Loi de 1901 - J.O. du 11.01.89 – Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 18.12.2008
SIRET : 379 155 070 00046 - Code APE : 8810 C – RNA : W072000302 - E-mail : president@apatph.fr
Pôle administratif : 310, chemin des Roquelles – 07170 LAVILLEDIEU – ☎ 04.75.94.74.63

11. Christophe CARETTE

Elu par l'assemblée générale la MAJORITE de 65 voix et 1 voix contre et abstention 0

12. Raymond GRAMAYZE

Elu par l'assemblée générale à l'Unanimité

13. Jeannine GRAMAYZE

Elue par l'assemblée générale à l'Unanimité

14. Yves VALLEIX

Elu par l'assemblée générale à l'Unanimité

15. Nicolas GODIN

Elu par l'assemblée générale la MAJORITE de 51 voix et 15 voix contre et abstention 0

16. Karine GODIN

Elu par l'assemblée générale la MAJORITE de 40 voix et 26 voix contre et abstention 0

17. Nicole ARLAUD

Elue par l'assemblée générale la MAJORITE de 46 voix et 20 voix contre et abstention 0

18. Eirik BLACHERE

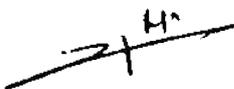
Elu par l'assemblée générale la MAJORITE de 40 voix et 26 voix contre et abstention 0

J'aimerais remercier l'ensemble des financeurs et partenaires qui nous ont soutenu durant cette année et qui continuent à nous soutenir malgré les difficultés.

Et bien entendu les salariés qui nous ont également soutenus, bien que certains soient en « danger » suite à la situation. Et malgré tout remercier également les salariés qui ne nous ont pas soutenus car malgré tout ils nous ont rendu plus fort.

Merci à tous être pour votre présence aujourd'hui en espérant que l'année prochaine nous pourrions partager un repas afin de terminer cette assemblée dans un moment de convivialité.

Signature du SECRETAIRE
Henri GAILLARD



Signature du PRESIDENT
Christophe CARETTE



Compte rendu
Assemblée générale
Bilan 2019



APATPH

L'engagement au service des personnes handicapées